

Séance ordinaire du 10 juillet 2018

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi dix juillet deux mille dix-huit à neuf heures quarante, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Marie-Lise Côté, directrice du Bureau de la mobilité durable, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité (partiellement), David Chabot, attaché politique du Bureau de la mairie (partiellement), Vanessa Gosselin, attachée politique du Bureau de la mairie (partiellement), Marc-Antoine Trudel, directeur du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, secrétaire.

CE-2018-08-73

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 10 juillet 2018.

CE-2018-08-74

Embauche d'une adjointe administrative à la Direction du greffe

[Document d'aide à la décision GCH-2018-052](#)

Il est résolu de nommer madame Brigitte Pouliot à titre d'adjointe administrative, poste cadre à temps complet, classe 2, échelon 4, à la Direction du greffe, aux conditions de travail prévues au recueil des conditions de travail des cadres de la Ville.

CE-2018-08-75

Mémoire de la Ville sur le projet de règlement de compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques

[Document d'aide à la décision ENV-2018-016](#)

Il est résolu d'entériner les recommandations du mémoire de la Ville sur le projet de règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-2018-016.

CE-2018-08-76

Modification de la résolution CE-2018-07-65 « Intervention à l'acte d'abandon de servitude sur le lot 2 431 769 du cadastre du Québec (rue Brousseau, secteur Lévis) »

[Document d'aide à la décision INF-BI-2018-041](#)

Il est résolu de modifier la résolution CE-2018-07-65 « Intervention à l'acte d'abandon de servitude sur le lot 2 431 769 du cadastre du Québec (rue

Brousseau, secteur Lévis) » par le remplacement, à l'alinéa, du numéro de document d'aide à la décision « INF-BI-2018-018 » par le numéro « INF-BI-2018-041 ».

CE-2018-08-77

Vente du lot 2 331 855 du cadastre du Québec (rue Jalbert, secteur Lévis) et confirmation relative à l'utilité publique

[Document d'aide à la décision INF-BI-2018-042](#)

Il est résolu de vendre au propriétaire du lot 2 218 751 du cadastre du Québec le lot 2 331 855 de ce cadastre, d'une superficie 84,6 mètres carrés, tel qu'il est montré sur le plan annexé à la fiche de prise de décision INF-BI-2018-042, au prix de 7 115 \$, plus les taxes applicables, avec la garantie du droit de propriété mais sans la garantie de qualité et aux autres conditions mentionnées à la confirmation des conditions d'acquisition annexée à la fiche de prise de décision INF-BI-2018-042, les frais relatifs à cette transactions à être assumés par l'acquéreur, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la résolution, et subsidiairement, de confirmer que le lot 2 331 855 de ce cadastre n'est plus affecté à l'utilité publique.

CE-2018-08-78

Financement de la dépense relative aux travaux d'aqueduc sur 670 mètres par forage dirigé sur la rue de Bernières (secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-061](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux travaux d'aqueduc sur 670 mètres par forage dirigé sur la rue de Bernières (secteur Saint-Nicolas) au montant maximal de 430 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2017-16-57.

CE-2018-08-79

Vente du lot 6 185 070 cadastre du Québec à 9141-6792 Québec inc. (terrain situé sur la rue Albert-Dion, secteur Saint-Nicolas) et affectation du fruit de la vente

[Document d'aide à la décision DEV-2018-097](#)

Il est résolu d'accepter l'offre d'achat de 9141-6792 Québec inc. pour le lot 6 185 070 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2018-097, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par 9141-6792 Québec inc. et d'affecter le produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

CE-2018-08-80

Vente d'une partie du lot 6 185 069 du cadastre du Québec à Centre de mécanique Routier L.R. inc. (terrain situé sur la rue Albert-Dion, secteur Saint-Nicolas) et affectation du fruit de la vente

[Document d'aide à la décision DEV-2018-101](#)

Il est résolu d'accepter l'offre d'achat de Centre de mécanique Routier L.R. inc. d'une partie du lot 6 185 069 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2018-101, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur et d'affecter le produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

CE-2018-08-81

Vente d'une partie du lot 6 220 423 du cadastre du Québec à Placement Alain Jacques inc. (terrain situé sur la rue des Riveurs, secteur Lévis) et affectation du fruit de la vente

[Document d'aide à la décision DEV-2018-103](#)

Il est résolu d'accepter l'offre d'achat de Placement Alain Jacques inc. d'une partie du lot 6 220 423 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2018-103, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur et d'affecter le produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

CE-2018-08-82

Renouvellement de l'entente intervenue avec Futurpreneur Canada relative aux services des programmes

[Document d'aide à la décision DEV-2018-105](#)

Il est résolu de renouveler l'entente intervenue avec Futurpreneur Canada relative aux services des programmes, selon l'avis de renouvellement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2018-105, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2018-08-83

Aide financière à Festival jazz etcetera Lévis

[Document d'aide à la décision DEV-2018-107](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 694 \$ à Festival jazz etcetera Lévis pour son projet de *Promotion des commerces et services de l'avenue Bégin (secteur Lévis)* durant le *Festival jazz etcetera Lévis*, conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*, et ce, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-08-84

Vente d'une partie du lot 2 382 759 du cadastre du Québec à Edmond Nolin ltée (terrain situé rue du Quartier-d'Antan, secteur Charny) et affectation du fruit de la vente

[Document d'aide à la décision DEV-2018-108](#)

Il est résolu d'accepter l'offre d'achat de Edmond Nolin ltée d'une partie du lot 2 382 759 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2018-108, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur et d'affecter le produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

CE-2018-08-85

Approbation du plan de cadastre pour le prolongement de la rue de l'École (secteur Saint-Romuald), entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Gestion M. Parent inc. et Logisco inc., financement afférent et acquisition des lots 6 157 716 et autres du cadastre du Québec, du lot 6 157 711 du cadastre du Québec à des fins de parcs, du lot 6 191 050 du cadastre du Québec à des fins d'espace naturel, d'une servitude d'égout pluvial sur une partie du lot 6 191 046 du cadastre du Québec et d'une servitude de passage sur une partie des lots 6 157 709 et 6 259 921 du cadastre du Québec

[Document d'aide à la décision BP-2018-002](#)

Il est résolu :

- d'approuver le plan de cadastre concernant le prolongement de la rue de l'École sur les lots 6 157 716, 6 157 718, 6 157 714 et 6 157 713 du cadastre du Québec, tel qu'il est montré sur le plan préparé par François Harvey, arpenteur géomètre, sous le numéro 4595 de ses minutes, Gestion M. Parent inc. et Logisco inc. devant verser une somme d'argent à la Ville d'un montant de 82 375 \$ et le lot 6 157 711 du cadastre du Québec à titre de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels relative à l'opération cadastrale faisant l'objet de ce plan;
- de conclure l'entente à intervenir avec Gestion M. Parent inc. et Logisco inc. pour la réalisation de travaux municipaux sur les rues de l'École et Édouard-Curodeau (secteur Saint-Romuald), telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision BP-2018-002, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.
- de financer la dépense relative aux travaux municipaux en front du lot 6 157 711 du cadastre du Québec au montant maximal de 102 686 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2016-15-47.
- de financer la dépense relative aux travaux de réhabilitation de la rue Édouard-Curodeau au montant maximal de 196 175 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2016-15-47.

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets, à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec Gestion M. Parent inc. et Logisco inc. a été acceptée par la Ville, il est également résolu :

- d'acquérir à titre gratuit les lots 6 157 716, 6 157 718, 6 157 714, 6 157 713 et 2 912 994 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gestion M. Parent inc. et Logisco inc.,

d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter l'ouverture de rue sur ces lots, conditionnellement à leur acquisition;

- d'acquérir à titre gratuit les lots 6 204 440, 6 204 441 et 6 259 654 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gestion M. Parent inc. et Logisco inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter que ces lots sont affectés à l'utilité publique, conditionnellement à leur acquisition;
- d'acquérir à titre gratuit le lot 6 157 711 du cadastre du Québec, à des fins de parc, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gestion M. Parent inc. et Logisco inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition;
- d'acquérir à titre gratuit le lot 6 191 050 du cadastre du Québec, à des fins d'espace naturel, ce lot étant exclu du calcul des frais de parc, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gestion M. Parent inc. et Logisco inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition;
- d'acquérir à titre gratuit les lots 6 157 717 et 6 191 048 du cadastre du Québec, à des fins de sentier piétonnier, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gestion M. Parent inc. et Logisco inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter que ces lots sont affectés à l'utilité publique, conditionnellement à leur acquisition;
- d'acquérir à titre gratuit une servitude d'égout pluvial sur le lot 6 191 046 du cadastre du Québec, en faveur des lots 6 157 716, 6 157 718, 6 157 714 et 6 157 713 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gestion M. Parent inc. et Logisco inc., et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet;
- d'acquérir à titre gratuit une servitude de passage sur les lots 6 157 709 et 6 259 921 du cadastre du Québec, en faveur du lot 6 191 048 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gestion M. Parent inc. et Logisco inc., et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet;
- de s'engager auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre le changement climatique à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales prévus au projet de développement, soit les unités de traitement des huiles et des sédiments qui seront aménagées sur une partie des lots 6 157 718 et 2 159 356 du cadastre du Québec et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages.

CE-2018-08-86

Approbation du plan de cadastre pour l'ouverture des rues Courbet et de Barbizon (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Le Bourg du Petit-Saint-Jean inc., acquisition des lots 6 110 505 et 6 110 563 du cadastre du Québec, d'une servitude sur les lots 2 846 594, et autres du cadastre du Québec et du lot 6 131 607 du

cadastre du Québec à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels et financement afférent

[Document d'aide à la décision BP-2018-007](#)

Il est résolu :

- d'approuver le plan de cadastre concernant l'ouverture des rues Courbet et de Barbizon sur le lot 6 110 563 du cadastre du Québec, tel que montré sur le plan préparé par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1238 de ses minutes, le Promoteur devant verser une somme d'argent à la Ville ainsi que céder le lot 6 131 607 du cadastre du Québec pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels relatif à l'opération cadastrale faisant l'objet de ce plan;
- de conclure l'entente à intervenir avec Le Bourg du Petit Saint-Jean inc., pour la réalisation de travaux municipaux sur les rues Courbet et de Barbizon, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision BP-2018-007, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente;
- de financer la dépense relative aux travaux municipaux de surdimensionnement, en front du lot 6 131 607 (parc) du cadastre du Québec, du feu de circulation et pour le gain de vie utile du pavage sur le chemin du Petit Saint-Jean au montant maximal de 149 435 \$, à même le règlement RV-2015-14-03;
- de s'engager auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales prévues au projet de développement, soit l'unité de traitement des huiles et des sédiments et le bassin de rétention qui sera aménagé sur les lots 6 110 505 et 6 131 607 du cadastre du Québec et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages.

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets, à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec Le Bourg du Petit-Saint-Jean inc., soit acceptée par la Ville, il est également résolu :

- d'acquérir à titre gratuit le lot 6 110 563 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Le Bourg du Petit Saint-Jean inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter l'ouverture des rues sur ce lot, conditionnellement à son acquisition;
- d'acquérir à titre gratuit le lot 6 131 607 du cadastre du Québec, à des fins de parc, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Le Bourg du Petit Saint-Jean inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition;
- d'acquérir à titre gratuit le lot 6 110 505 du cadastre du Québec, à des fins de bassin de rétention, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Le Bourg du Petit Saint-Jean inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition;

- d'acquérir à titre gratuit une servitude temporaire pour un cercle de virage sur le lot 6 131 604 du cadastre du Québec, en faveur du lot 6 110 563 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Le Bourg du Petit Saint-Jean inc. et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet;
- d'acquérir à titre gratuit une servitude d'égout sanitaire sur les lots 2 846 594, 2 846 597, 2 846 665, 5 094 420 et 6 110 562 du cadastre du Québec, en faveur du lot 4 722 246 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Le Bourg du Petit Saint-Jean inc. et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

CE-2018-08-87

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels pour la mise à jour du plan directeur d'égout sanitaire de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest

[Document d'aide à la décision APP-2018-107](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la mise à jour du plan directeur d'égout sanitaire de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest (appel d'offres 2018-55-61), à Tetra tech QI inc, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 164 187,10 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2018-08-88

Attribution du contrat pour l'augmentation de la capacité d'une portion du réseau sanitaire de Charny et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2018-109](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour l'augmentation de la capacité d'une portion du réseau sanitaire de Charny (appel d'offres 2018-50-62), à Les excavations Lafontaine inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 461 044 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2018-08-89

Rejet des soumissions pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la construction d'un bassin de rétention (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision APP-2018-111](#)

Il est résolu de rejeter les soumissions reçues le 20 juin 2018, dans le cadre de l'appel d'offres pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la construction d'un bassin de rétention (secteur Lévis) (appel d'offres 2018-55-69).

CE-2018-08-90

Financement de la dépense relative aux études préliminaires pour le réaménagement de la rue de Bernières (secteur viaduc)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-062](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux études préliminaires pour le réaménagement de la rue de Bernières (secteur viaduc) au montant maximal de 96 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2014-13-16.

CE-2018-08-91

Financement afférent, autorisation de compensation, attribution du contrat pour la construction d'un nouveau bâtiment de service au parc Pointe-De la Martinière et décret de travaux

Document d'aide à la décision APP-2018-112

Il est résolu :

- de financer la dépense supplémentaire relative au prix soumissionné plus élevé que l'estimation budgétaire, pour un montant additionnel de 113 000 \$, à même de règlement d'emprunt RV-2016-15-45;
- d'autoriser la compensation au programme triennal des immobilisations en 2018 pour un montant additionnel de 113 000 \$;
- d'attribuer le contrat pour la construction d'un nouveau bâtiment de service au parc Pointe-De la Martinière (appel d'offres 2018-50-59), à Les constructions Béland et Lapointe inc., au prix de 964 775 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2018-08-92

Adhésion au regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec pour l'acquisition de pneus pour les années 2019 à 2022

[Document d'aide à la décision APP-2018-096](#)

Il est résolu :

- de confier, à l'Union des municipalités du Québec, le mandat de procéder au nom de la Ville et celui des autres municipalités intéressées au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents pneus nécessaires aux activités de la Ville;
- de consentir à ce que cette union délègue au Centre de services partagés du Québec l'exécution du processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat;
- de confirmer son adhésion à ce regroupement d'achats de pneus géré par ce centre pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2022;
- de s'engager à compléter pour cette union, dans les délais fixés, la fiche technique d'inscription transmise qui vise à connaître une estimation des quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin ;
- de s'engager à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera

adjudgé ;

- de reconnaître que, selon la politique administrative de ce centre, il percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1 % (0,6% versé à ce centre et 0,4% à cette union) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus;
- de reconnaître, selon la politique administrative de ce centre, qu'elle devra être abonnée au *Portail d'approvisionnement* de ce centre et d'en assumer le coût d'abonnement annuel établi actuellement à 500 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce regroupement d'achats de pneus et bénéficiaire de l'ensemble des regroupements d'achats offerts par ce centre;
- de transmettre une copie de la présente résolution à cette union.

CE-2018-08-93

Bail à intervenir avec madame Francine Poitras et monsieur Marc J. Delisle concernant la location de bureaux situés au 2030 boulevard Guillaume-Couture (secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision INF-BI-2018-038](#)

Il est résolu de conclure le bail à intervenir avec madame Francine Poitras et monsieur Marc J. Delisle concernant la location de bureaux situés au 2030 boulevard Guillaume-Couture (secteur Saint-Romuald), tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-BI-2018-038, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2018-08-94

Aide financière au bénéfice de la Mission du Dr Marsolais

[Document d'aide à la décision GRE-2018-174](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 1 000 \$ à la Mission du Dr Marsolais, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-08-95

Aide financière à l'Association de soccer Chaudière-Ouest

[Document d'aide à la décision GRE-2018-178](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 700 \$ à l'Association de soccer Chaudière-Ouest, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-08-96

Aide financière à la Société d'horticulture et d'écologie de Saint-Nicolas

[Document d'aide à la décision GRE-2018-179](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 300 \$ à la Société d'horticulture et

d'écologie de Saint-Nicolas, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-08-97

Aide financière au Service d'entraide de St-Rédempteur inc.

[Document d'aide à la décision GRE-2018-180](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 300 \$ au Service d'entraide de St-Rédempteur inc., pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-08-98

Aide financière au Patro de Lévis inc.

[Document d'aide à la décision GRE-2018-181](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 300 \$ au Patro de Lévis inc., pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-08-99

Aide financière au Groupe scout de Saint-Étienne (district Rive-Sud/Beauce) inc.

[Document d'aide à la décision GRE-2018-182](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 250 \$ au Groupe scout de Saint-Étienne (district Rive-Sud/Beauce) inc., pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-09-00

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de la Fondation du régiment de la Chaudière

[Document d'aide à la décision GRE-2018-183](#)

Il est résolu d'autoriser les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Ann Jeffrey, Janet Jones et Fleur Paradis et tout autre membre intéressé à participer à l'activité organisée au bénéfice de la Fondation du régiment de la Chaudière, le 8 septembre 2018 à Lévis, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

CE-2018-09-01

Aide financière à la Maison des aînés de Lévis inc.

[Document d'aide à la décision GRE-2018-184](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 2 000 \$ à la Maison des aînés de Lévis inc., pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-09-02**Entente de visibilité et d'usage de lieux à intervenir avec la Fédération québécoise du canot et du kayak et La route bleue Québec/Chaudière-Appalaches**

[Document d'aide à la décision DEV-2018-106](#)

Il est résolu de conclure l'entente de visibilité et d'usage de lieux à intervenir avec la Fédération québécoise du canot et du kayak et La route bleue Québec/Chaudière-Appalaches, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2018-106, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2018-09-03**Financement de la dépense relative à des études et à des relevés pour des projets**

Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-059

Il est résolu de financer de la dépense relative à des études et des relevés des projets de prolongement de réseaux de la 5^e Rue pour la construction du poste de police, de relocalisation de la rue des Arpents, de la construction du boulevard Étienne-Dallaire, secteur ouest, de Châteaubriand à la rue Charles-Rodrigue, de la rue Montcalm, du collecteur d'égout pluvial Saint-Omer entre le chemin du Fleuve et la rue Champagnat, d'une partie de la rue Marie-Victorin de la rue des Pionniers jusqu'à la fin du réseau d'égout à l'est et de la rue des Laurentides, au montant maximal de 260 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2017-16-58.

CE-2018-09-04**Modification de la résolution CE-2018-06-68 « Aide financière au Cercle de fermières Charny »**

Il est résolu de modifier la résolution CE-2018-06-68 « Aide financière au Cercle de fermières Charny » par le remplacement, à l'alinéa, du montant de « 200 \$ » par un montant de « 400 \$ ».

CE-2018-09-05**Modification de la résolution CE-2018-06-69 « Aide financière au Club de l'amitié de Charny »**

Il est résolu de modifier la résolution CE-2018-06-69 « Aide financière au Club de l'amitié de Charny » par le remplacement, à l'alinéa, du montant de « 200 \$ » par un montant de « 400 \$ ».

CE-2018-09-06**Modification de la résolution CE-2018-06-70 « Aide financière au Corps de cadets 2820 des Chutes-de-la-Chaudière »**

Il est résolu de modifier la résolution CE-2018-06-70 « Aide financière au Corps de cadets 2820 des Chutes-de-la-Chaudière » par le remplacement, à l'alinéa, du montant de « 300 \$ » par un montant de « 600 \$ ».

CE-2018-09-07

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de la Fondation Elizabeth et Roger Parent

[Document d'aide à la décision GRE-2018-188](#)

Il est résolu d'autoriser les membres du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones et tout autre membre intéressé à participer à l'activité organisée au bénéfice de la Fondation Elizabeth et Roger Parent, le 26 septembre 2018 à Lévis, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

CE-2018-09-08

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice du Club Lions de Breakeyville inc. et aide financière à cet organisme

[Document d'aide à la décision GRE-2018-191](#)

Il est résolu d'autoriser les membres du conseil de la Ville Karine Lavertu et Michel Turner et tout autre membre intéressé à participer à l'activité organisée au bénéfice de Club Lions de Breakeyville inc., le 25 août 2018, à Lévis, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

Il est également résolu d'accorder une aide financière de 500 \$ à cet organisme, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-09-09

Aide financière à L'ordre des filles d'Isabelle (cercle Yvonne Martin #1176)

[Document d'aide à la décision GRE-2018-192](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 500 \$ à L'ordre des filles d'Isabelle (cercle Yvonne Martin #1176), pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-09-10

Aide financière à Le cercle de fermières Breakeyville

[Document d'aide à la décision GRE-2018-193](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 300 \$ à Le cercle de fermières Breakeyville, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-09-11**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de la Fondation Collège de Lévis**

[Document d'aide à la décision GRE-2018-194](#)

Il est résolu d'autoriser les membres du conseil de la Ville Janet Jones et Amélie Landry et tout autre membre intéressé à participer à l'activité organisée au bénéfice de la Fondation Collège de Lévis, le 29 septembre 2018 à Lévis, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

CE-2018-09-12**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice du Patro de Lévis inc.**

[Document d'aide à la décision GRE-2018-195](#)

Il est résolu d'autoriser les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Steve Dorval, Ann Jeffrey et Janet Jones et tout autre membre intéressé à participer à l'activité organisée au bénéfice de Patro de Lévis inc., le 24 août 2018, à Lévis, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

CE-2018-09-13**Levée de la séance**

La séance est levée à 13 h 41.

Guy Dumoulin, vice-président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
